Les documents adaptés dans les bibliothèques du Jura : guide du bibliothécaire 2021

# Sommaire

[Sommaire 2](#_Toc75531686)

[Pourquoi ce guide ? 3](#_Toc75531687)

[Qu’est-ce que l’édition adaptée (ou édition accessible)? 4](#_Toc75531688)

[Exception handicap 5](#_Toc75531689)

[Signalétique de la MDJ 6](#_Toc75531690)

[Espace édition jeunesse accessible 6](#_Toc75531691)

[Livres en gros caractères 7](#_Toc75531692)

[Livres numériques 8](#_Toc75531693)

[Livres audio 9](#_Toc75531694)

[Livres audio DAISY 10](#_Toc75531695)

[Livres en braille et/ou tactiles 11](#_Toc75531696)

[Livres pour dys 12](#_Toc75531697)

[DVD : audiodescription et sous-titrage pour sourds et malentendants 13](#_Toc75531698)

[Livres en langue des signes française (LSF) 14](#_Toc75531699)

[Langue française parlée complétée (LfPC ou code LPC) 15](#_Toc75531700)

[Facile A Lire et à Comprendre (FALC) 16](#_Toc75531701)

[Autisme 17](#_Toc75531702)

[Tablettes et applications prêtées par la MDJ 18](#_Toc75531703)

[Outils braille et relief 20](#_Toc75531704)

# Pourquoi ce guide ?

Depuis plusieurs années, la MDJ a engagé un travail de sensibilisation, de formation, de veille autour du handicap, ou plutôt des handicaps.

Plusieurs actions ont déjà été menées : formations, mise à disposition d’une veille (<https://www.scoop.it/t/dix-andy-et-etranges-lettres>), renforcement des fonds de documents adaptés, harmonisation des pratiques de catalogage concernant ces fonds, mise en place sur JuMEL d’un accès facilité à ces fonds, acquisition d’outils spécifiques…

C’est dans ce cadre que nous avons choisi de vous proposer ce guide, qui recense l’ensemble des types de documents disponibles dans le réseau pour répondre aux problématiques d’accès des personnes avec des besoins spécifiques.

Tous les types de documents décrits ici sont présents à la MDJ et peuvent donc être empruntés pour vos usagers.

À de rares exceptions près (livres numériques et livres audio DAISY), tous ces documents, ainsi que les appareils, sont accessibles à l’ensemble des bibliothèques jurassiennes.

## Version numérique de ce guide + ressources additionnelles

La version PDF de ce guide, ainsi qu’une version accessible (sans images), avec tous les liens sont disponibles sur le portail, dans la rubrique « publics spécifiques », avec le tag Handys.

Vous trouverez également dans cette rubrique d’autres ressources : une bibliographie professionnelle, un ensemble de liens de référence, un accès facilité au fonds Handys dans le catalogue, des articles sur l’accessibilité, l’édition adaptée, les éditeurs de documents adaptés, les publics concernés, les expériences de bibliothèques dans ce domaine, etc.

# Qu’est-ce que l’édition adaptée (ou édition accessible)?

## Une meilleure accessibilité

**Les collectivités publiques ont une obligation légale d’accessibilité depuis la loi de 2005 « pour l’égalité des droits et des chances »** et son décret d’application de 2009. Cette obligation concerne le handicap : elle s’applique aux bâtiments, mais également aux services et au numérique (par exemple, l’accessibilité obligatoire des sites web).

On parle également d’accessibilité de manière non-juridique pour désigner les problématiques générales d’accès aux bibliothèques : horaires, éloignement, etc.

Ce guide se concentre sur **les collections accessibles** pour les personnes en situation de handicap.

## Quels sont les publics concernés ?

Les personnes en situation de handicap visuel, auditif, mental, cognitif, moteur, psychique.

## De quels documents parle-t-on ?

Il s’agit principalement de livres (sous des formes diverses, y compris numérique et audio), de périodiques et de DVD. La MDJ propose aussi des applications dans le cadre du prêt de tablettes tactiles.

Soit ces documents sont **édités volontairement sous une forme plus accessible** (par exemple, le sous-titrage des films adapté aux personnes sourdes ou malentendantes) ; soit ils sont **naturellement intéressants** pour des publics en situation de handicap (par exemple le livre audio).

Chaque type de document peut répondre à plusieurs problématiques différentes : par exemple, un livre audio sera utile à un aveugle, mais aussi à une personne handicapée moteur qui ne peut pas tourner les pages d’un livre papier.

# Exception handicap

## Rappel du cadre de la loi

’exception au droit d’auteur concerne**toutes les œuvres de l’esprit** : œuvres littéraires, musicales, cinématographiques, audiovisuelles, œuvres des beaux-arts (peintures, sculptures, œuvres architecturales, arts appliqués), etc. dès lors qu’elles sont protégées par le droit d’auteur.

Toute personne atteinte d’une ou de plusieurs déficiences des fonctions motrices, physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques peut se voir communiquer une version adaptée d’une œuvre, dès lors que l’auteur ou les ayants-droit ne mettent pas cette œuvre à disposition du public sous une forme qui correspond à ses besoins.

L’exception au droit d’auteur en faveur des personnes handicapées permet à des **organismes à but non lucratif de réaliser et de communiquer aux personnes en situation de handicap des versions adaptées des œuvres protégées, sans avoir ni à demander d’autorisation préalable aux titulaires des droits et droits voisins (auteurs, éditeurs, producteurs, interprètes, etc.) ni à les rémunérer.** Les versions adaptées peuvent être des livres en braille, des livres à la mise en page adaptée pour les besoins des personnes dyslexiques ou malvoyantes, des œuvres en relief, des vidéos en langue des signes, etc.  La consultation de ces versions adaptées est strictement personnelle et **réservée aux bénéficiaires de l’exception**.

Concrètement, cela signifie que les documents qui rentrent dans le cadre de l’exception handicap **sont réservés aux personnes justifiant d’un handicap**. La personne doit produire un justificatif (carte mobilité inclusion, certificat médical,…) ou signer une déclaration sur l’honneur.

Vous devez également lui faire signer la charte d’engagement de l’usager.

Pour plus de détails, consultez le site du Ministère de la culture :

<http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Economie-du-livre/Exception-handicap-au-droit-d-auteur/Principes-de-l-exception>

**La MDJ fait partie des organismes inscrits à l’exception handicap**, ce qui lui permet de diffuser des documents adaptés, via son réseau.

En ce qui concerne l’adaptation de documents, cela nécessite des compétences et du matériel que nous n’avons pas forcément. Toutefois, si l’occasion se présente et que nous en avons la possibilité technique, nous aurions tout à fait le droit d’adapter un document (par exemple imprimer un livre en braille ou en gros caractères, imprimer un dessin en relief, sous-titrer une vidéo…).

# Signalétique de la MDJ

Chaque médiathèque a sa propre signalétique (comme pour les cotes), même si certaines reprennent celle de la MDJ.

Pour qu’ils soient plus facilement repérés et rangés, un pictogramme spécifique est apposé sur les documents des fonds adaptés de la MDJ, en fonction du type d’adaptation (livres en braille, audiodescription, FALC, gros caractères…).

Les pictogrammes sont imprimés par une titreuse Brother connectée à un ordinateur, nous pouvons vous fournir les fichiers si vous avez ce matériel. Sinon, vous pouvez récupérer les images sur le portail, dans l’article dédié.

En plus du pictogramme apposé en haut du dos du livre, une mention plus précise est ajoutée, cette fois en haut à droite de la première de couverture.

Contrairement aux pictogrammes qui font parfois référence au handicap (« dys », « autisme »…), ces mentions complémentaires ne prennent en compte que l’adaptation du document. Elles peuvent donc être redondantes avec le pictogramme ou le compléter.

Les mentions d’adaptation sont en couleur, par grande famille de handicap : bleu pour l’autisme et le handicap intellectuel, orange pour les troubles dys, rose pour le handicap auditif, jaune pour le handicap visuel. Les mentions sont imprimées sur des étiquettes, le fichier peut être fourni par la MDJ.

Certains documents combinent plusieurs adaptations. Par exemple, un livre tactile avec un livre audio… Une seule mention d’adaptation peut être apposée sur un document : celle qui est la moins représentée dans l’édition (tactile plutôt que audio…). En revanche, rien n’empêche de multiplier les mentions dans le catalogue, dans la notice.

Tout au long de ce guide, les pictogrammes et les mentions d’adaptation sont indiqués pour chaque type de document.

# Espace édition jeunesse accessible

Depuis 2020, la MDJ s’est engagée dans un partenariat avec l’association Signes de Sens.

Ce partenariat nous permet d’avoir un accompagnement plus poussé pour la constitution du fonds d’édition adaptée. Les mentions d’adaptation citées ci-dessus ont par exemple été établies par leurs soins.

Par ailleurs Signes de sens accompagne la MDJ dans un projet de constitution d’un espace édition jeunesse accessible (Espace EJA) itinérant. Les bibliothèques qui souhaitent proposer à leurs usagers jeunesse des documents en édition adaptée pourront emprunter à la MDJ un fonds complet de livres jeunesse accessibles, ainsi qu’un meuble conçu spécifiquement. Ce kit clé en main permettra aux bibliothèques de tester l’offre, d’évaluer son impact et les besoins de leurs usagers et ainsi de mieux préparer des acquisitions de fonds propre et de mobilier adapté. Cet espace est en cours de création et ne sera pas disponible avant au mieux 2022.

La médiathèque Terre d’Emeraude – site d’Orgelet bénéficie également d’un accompagnement pour la création de son espace EJA, ainsi que le CDI du collège Bastié à Dole (projet pour 2023).

Signes de sens a mis en ligne une documentation complète pour les bibliothèques qui voudraient mettre en place un espace EJA : <https://e-j-a.fr/>.

# Livres en gros caractères

Dans cette catégorie, on trouve généralement des livres imprimés en corps 16, en corps 18 ou en corps 20. Certains albums sont même imprimés en corps 24.

Ils sont le plus souvent publiés par des éditeurs spécialisés. L’offre est large et de nombreux succès littéraires sont adaptés en gros caractères. Cependant, tous les titres ne sont pas disponibles sous ce format. On note aussi une présence importante du roman de terroir et du récit personnel, en cohérence avec les goûts d’un lectorat plus âgé, cible originelle de ces publications.

## Pour qui ?

Ils sont plus particulièrement conçus pour les personnes malvoyantes, que ce soit de naissance ou avec l’âge. Mais ils peuvent aussi être utiles aux personnes dyslexiques.

La grande majorité des titres s’adresse aux adultes, mais on peut tout de même trouver un certain nombre de titres pour la jeunesse.

## Dans le réseau jurassien

Près de 8 000 titres sont disponibles dans l’ensemble des bibliothèques du Jura, dont environ 300 en jeunesse.

## Mention retenue pour faciliter les recherches, en particulier dans JuMEL :

« **Edition en gros caractères corps xx** » en champ 300

Il est nécessaire de préciser la taille de police (corps 16, corps 18…) car c’est une information utile pour certains lecteurs, par exemple ceux qui ne peuvent lire que les textes à partir du corps 20.

À la MDJ, seuls les livres jeunesse portent l’étiquette de mention d’adaptation « Gros caractères ».

# Livres numériques

Ces fichiers peuvent être lus sur un écran (ordinateur, liseuse, tablette), mais aussi sur une plage braille ou sur un lecteur de livre audio. On peut donc par exemple changer la taille du texte ou faire lire le texte par une voix de synthèse. D’où l’intérêt pour les personnes déficientes visuelles ou dys.

Dans le Jura, **seules les médiathèques du réseau JuMEL** peuvent proposer des livres numériques à leurs usagers.

Ces livres sont acquis chez un libraire, via un portail spécifique, et sont prêtés dans le cadre du dispositif PNB (Prêt Numérique en Bibliothèque).

Le choix est rendu difficile par plusieurs facteurs :

* Tous les titres disponibles au grand public ne le sont pas aux bibliothèques. Chaque éditeur est libre de mettre (et d’enlever) ses titres dans le réservoir PNB.
* De la même façon, les éditeurs fixent librement les règles de prêt (nombre de prêts simultanés possible, durée de validité de la licence…).
* Le prix des livres numériques pour les bibliothèques n’est pas aligné sur celui du grand public ou du livre papier. Certains éditeurs mettent par exemple un prix très élevé à leurs nouveautés puis le baissent au bout d’un an, ou suppriment carrément le titre après ce délai.
* Pour évaluer l’intérêt de l’acquisition d’un titre, en plus des données précédentes, il faut aussi estimer son utilité pour le public. Or nous connaissons mal les attentes et les besoins du public lecteur de livres numériques.

Le choix des titres est fait actuellement par la MDJ. Pour des raisons pratiques et comptables, les commandes passeront toujours par la MDJ, mais les médiathèques JuMEL sont invitées à faire des propositions d’acquisition, en fonction par exemple des demandes de leurs lecteurs.

Pour cela, vous pouvez consulter le site de notre prestataire Le Divan : <https://espacepro.pnb.leslivresnumeriques.com/> et envoyer directement des propositions de titres à la MDJ.

Chaque médiathèque JuMEL peut aussi disposer sur le site du Divan d’un compte associé à celui de la MDJ et intégrer ses suggestions dans un panier qui sera ensuite récupéré par la MDJ. Si cette solution vous intéresse, faites-en la demande à votre correspondant qui transmettra.

# Livres audio

On les appelle aussi « textes lus » ou « livres lus ». Il s’agit de livres qui sont lus à haute voix et enregistrés sur un CD. Ces CD peuvent être lus dans des appareils de lecture classiques, mais certains nécessitent un lecteur MP3. C’est en général précisé sur le CD.

On trouve surtout des romans adultes mais aussi des romans jeunesse et des documentaires (par exemple des conférences, des cours de philosophie ou d’histoire, des récits personnels…).

Depuis plusieurs années, le livre audio est en plein essor, car il offre de nouvelles possibilités d’accès au livre à une époque marquée par le numérique.

Un livre audio peut se présenter sous la forme d’un CD seul (il est alors qualifié en catalogage de « enregistrement sonore non musical ») ou d’un livre imprimé accompagné d’un CD, appelé aussi communément livre-CD (dans ce cas, il est catalogué comme un imprimé avec un matériel d’accompagnement).

Attention, on ne parle pas ici des livres accompagnés d’un CD musical, mais bien exclusivement d’un CD comprenant le texte lu. La nuance est parfois subtile…

## Pour qui ?

Les livres audio sont particulièrement adaptés aux personnes non-voyantes ou malvoyantes, mais aussi aux personnes dyslexiques, et à toute personne ayant des difficultés motrices avec les livres imprimés.

## Dans le réseau jurassien

Plus de 5000 titres sont disponibles dans l’ensemble des bibliothèques du Jura.

## Mentions retenues pour faciliter les recherches, en particulier dans JuMEL:

« **Livre audio** » en champ note 300 et/ou en champ 606.

Pour les livres imprimés accompagnés d’un livre audio (**pas d’un CD musical**) : « **Livre imprimé + livre audio** » en champ note 300.

À la MDJ, l’étiquette de mention d’adaptation « Livre audio » ne sera apposée que sur les documents de l’espace EJA itinérant, les livres audio et les livres CD n’étant pas rangés dans le fonds Handys.

# Livres audio DAISY

Les livres audio DAISY sont des livres structurés permettant une navigation aisée à l’intérieur du texte.

Les livres audio DAISY peuvent être lus par des voix humaines ou par des voix de synthèse. Dans le cas des voix de synthèse, si on lit le livre avec une application dédiée, le texte peut être affiché et être suivi en même temps que la lecture audio (utile pour les dys).

Le lecteur DAISY Victor Stratus permet de lire les livres audio au format DAISY. Il permet de reprendre la lecture précisément là où on s’était arrêté, d’accélérer ou ralentir la vitesse de lecture sans perdre en compréhension et de régler la tonalité de la voix. Robuste, avec de grosses touches orange sur fond noir, il est facile d’utilisation.

Il permet aussi de lire les livres audio « ordinaires » que l’on trouve dans le commerce mais sans les fonctionnalités spécifiques de navigation dans le livre.

La MDJ a fait l’acquisition de 4 lecteurs qui peuvent être prêtés aux usagers (durée limitée à 1 mois, pour une découverte de l’outil) ou être utilisés dans la bibliothèque pour une présentation, une formation…

D’autres médiathèques ont également investi dans des lecteurs Daisy (ECLA, Jura-Nord…). Elles peuvent vous faire part de leur expérience.

Depuis 2019, un **partenariat avec l’association Valentin Hauÿ** permet aux bibliothèques jurassiennes qui le souhaitent d’être un intermédiaire entre leurs lecteurs concernés et la **bibliothèque EOLE, qui propose plus de 50 000 livres audio DAISY, ainsi que des livres en Braille**.

Les fichiers des livres audio Daisy peuvent être téléchargés directement sur une tablette, sur une clé USB, une carte SD ou gravés sur un CD.

Un fonds de CD physiques est disponible, **prêtable uniquement entre les bibliothèques sous convention**.

Pour vous engager dans ce partenariat, il faut signer une convention avec la MDJ. Contactez votre correspondant pour plus de détails.

Un document de synthèse ainsi qu’un modèle de convention sont téléchargeables sur le portail de la MDJ.

Les CD physiques ont une cote et un catalogage spécifiques pour les distinguer des autres livres audio. Une notice explicative est disponible sur le portail de la MDJ.

**Attention : contrairement aux autres livres audio, les livres audio DAISY rentrent dans le champ de l’exception handicap (voir page 5).**

# Livres en braille et/ou tactiles

Les livres adaptés en braille intégral sont très volumineux et donc peu présents en médiathèque.

Par contre, les livres jeunesse en braille ou tactiles (avec des formes et des matières à toucher) peuvent facilement être proposés en médiathèque. Attention, un livre tactile adapté à un enfant malvoyant doit permettre de suivre toute l’histoire par le toucher. Les livres tactiles « grand public », du type « toucher les matières » ou en relief, ne sont pas adaptés car une partie de l’histoire reste inaccessible.

Les livres tactiles pour adultes sont très rares.

## Pour qui ?

Les livres en braille ou tactiles sont destinés aux personnes non-voyantes ou malvoyantes.

Toutefois, la majorité de ces livres inclut aussi le texte « en noir » (imprimé à l’encre noire) et souvent un CD audio. Ils peuvent donc aussi profiter aux personnes voyantes.

Les albums pour enfants qui sont à la fois tactiles, en braille, en noir et en version audio sont très pratiques car ils permettent à un voyant et à un non-voyant de lire ensemble.

## Dans le réseau jurassien

Près de 200 titres en braille et/ou tactiles sont disponibles dans l’ensemble des médiathèques du Jura.

**Attention : certains livres en braille rentrent dans le champ de l’exception handicap (voir page 5). Dans ce cas, l’information est précisée dans la notice et sur le livre.**

## Mentions retenues pour faciliter les recherches, en particulier dans JuMEL:

« **Édition en braille** » en champ 300 et indexation matière « **Livres en braille** ».

« **Livre tactile adapté aux lecteurs aveugles ou malvoyants** » en champ 300.

# Livres pour dys

Les livres spécialement écrits ou imprimés pour les dys (dyslexiques, mais aussi dyspraxiques) sont en grande majorité pour les enfants. Pour les adultes, on trouve surtout des classiques, libres de droits (Phèdre, Le Cid, Les fables de La Fontaine…).

Ils sont imprimés avec des règles particulières pour faciliter la lecture. Chaque éditeur décide des règles qu’il veut appliquer, toutes ne se retrouvent pas dans tous les livres.

* Découpage syllabique avec utilisation de couleurs pour découper les mots, pour distinguer les syllabes muettes, avec ponts syllabiques pour les liaisons
* Police de caractères spéciale, où les lettres sont plus faciles à distinguer
* Texte aligné uniquement à gauche et non justifié des deux côtés pour éviter les espacements irréguliers entre les mots
* Interlignage plus important et taille de police 12 au minimum pour mieux distinguer les lignes et ne pas se tromper en passant d’une ligne à l’autre
* Longueur limitée des lignes pour faciliter la lecture
* Aide au repérage visuo-spatial (repérage des différentes lignes)
* Impression sur papier crème, ivoire, beige… plutôt que blanc pour moins fatiguer les yeux.

Lorsque les textes sont spécialement écrits pour les dyslexiques, en général, on trouve des phrases courtes, une narration chronologique évitant les retours en arrière, une présentation des personnages et des lieux en amont…

Les illustrations peuvent être utiles si elles aident à comprendre l’histoire mais pas si elles ne sont là que pour « faire joli ». Dans ce cas, elles perturbent l’attention et compliquent la lecture.

## Dans le réseau jurassien

Il y a plus de 400 titres différents présents dans les bibliothèques du Jura, et près de 200 numéros d’un petit journal « Dys-moi l’actu », qui a cessé sa parution mais dont la collection est toujours disponible à la MDJ (article sur le portail de la MDJ).

## Mentions retenues pour faciliter les recherches, en particulier dans JuMEL:

« **Texte adapté aux lecteurs dyslexiques (livres syllabiques)** » en champ 300

« **Texte adapté aux lecteurs dyslexiques (police accessible)** » en champ 300

« **Texte adapté aux lecteurs dyslexiques (texte et mise en page accessibles)** » en champ 300

« **Texte adapté aux lecteurs dyslexiques (repères visuo-spatiaux)** » en champ 300

# DVD : audiodescription et sous-titrage pour sourds et malentendants

## DVD avec audiodescription

L’audiodescription (on dit aussi audiovision) consiste à insérer entre les dialogues d’un film une description sonore de l’action, des décors, des mouvements des personnages... Les personnes aveugles ou malvoyantes ont ainsi des informations sur ce qui se passe à l’écran et qu’elles ne peuvent pas voir.

Plus de 1300 DVD présents dans les bibliothèques jurassiennes proposent cette fonctionnalité.

Pour faciliter le repérage de ces DVD, la MDJ les équipe désormais d’une étiquette avec le logo AD (noir/blanc) + une étiquette AD en braille, en haut à gauche du boîtier.

L’activation de l’audiodescription peut être compliquée pour un non-voyant si les instructions ne sont qu’à l’écran. Plusieurs bibliothèques participent donc à la réalisation de fiches qui guident les non et malvoyants dans les menus non vocalisés. Ces fiches sont téléchargeables et imprimables sur le site Accessibib de l’ABF :

<https://accessibibabf.wordpress.com/fiches-menus-pour-les-dvd-avec-une-piste-audiodescription/>

## Mention retenue pour faciliter les recherches, en particulier dans JuMEL :

« **Audiodescription** » en champ 300.

## Sous-titrage pour sourds et malentendants

C’est un sous-titrage spécifique, qui permet de lire sur l’écran les dialogues, mais aussi des éléments sonores particuliers, par exemple des informations sur la musique ou sur les bruits de la scène. Les sous-titres sont de couleurs différentes en fonction de qui parle (un personnage à l’écran ou qu’on ne voit pas, une voix off…) ou du type d’information qui est donnée (indications de bruits, de musique…)

Dans les bibliothèques du Jura, on trouve plus de 2000 DVD qui proposent cette fonctionnalité.

## Mention retenue pour faciliter les recherches, en particulier dans JuMEL :

 « **Sous-titrage sourds et malentendants** » en champ 300.

## Ressources sur l’accessibilité audiovisuelle

Le Centre National du Cinéma et de l’image animée (CNC) propose sur son site web (<http://www.cnc.fr/web/fr/accessibilite>) une rubrique « accessibilité » où l’on trouve un guide de l’accessibilité audiovisuelle  (cadre légal, spécificités techniques du sous-titrage adapté et de l’audiodescription, liste d’associations qui œuvrent pour favoriser l’accessibilité à l’audiovisuel**, liste régulièrement mise à jour des films qui disposent d’un sous-titrage pour sourds ou malentendants, d’une audiodescription, ou des deux**).

# Livres en langue des signes française (LSF)

Les bibliothèques jurassiennes proposent environ 75 titres qui comportent de la langue des signes française.

La plupart des ouvrages disponibles à l’acquisition sont des livres pour apprendre la langue des signes : abécédaires, **imagiers** jeunesse (les plus fréquents), **méthodes et dictionnaires**.

On trouve quelques albums contenant de la LSF sous forme d’images. Les documents les plus intéressants sont ceux qui sont accompagnés d’un **DVD en langue des signes** : quelques documentaires pour la jeunesse, un recueil de poèmes et des CD de comptines.

Quelques films de fiction ou documentaires en langue des signes française, pour adultes, sont également disponibles.

À noter :

En ligne, l’Éducation Nationale recense des ressources sur la LSF, conçues dans une perspective pédagogique.

Certains conteurs, chanteurs et compagnies de spectacle vivant proposent des animations adaptées : conte en langue des signes, « chansigne » et théâtre avec de la LSF.

## Mention retenue pour faciliter les recherches, en particulier dans JuMEL :

« **Langue des signes française (LSF)** » en champ 300 et indexation matière « **Langue des signes française** »

# Langue française parlée complétée (LfPC ou code LPC)

Le code LPC est un complément à la lecture labiale. Beaucoup de sons et de mots se ressemblent sur les lèvres (pain/main/bain, mais aussi je t’aime/gendarme) ce qui complique la lecture labiale par un sourd ou un malentendant.

Le code LPC permet d’ajouter aux sons prononcés un signe visuel qui précise de quelle lettre ou son il s’agit. Il y a 8 formes de la main pour les consonnes et 5 positions pour les voyelles. C’est la combinaison de l’image labiale et du code gestuel qui permet de comprendre les mots prononcés.

Pour plus d’information, voir le site de l’ALPC (association nationale pour la langue française complétée) : <https://alpc.asso.fr/>

Cette association est la seule à publier quelques documents en LfPC : une série de petits albums, quelques manuels pour apprendre la LfPC et deux DVD qui reprennent des albums classiques (Chien bleu, Bon appétit M. Lapin…) où les images du livre défilent à l’écran avec, en incrustation, un codeur LPC qui raconte l’histoire. **Attention, ces DVD relèvent de l’exception handicap (voir page 5).**

## Mention retenue pour faciliter les recherches, en particulier dans JuMEL :

«**Texte codé en Langue Française Parlée Complétée (LfPC)**» en champ 300 pour les fictions et indexation matière «**Langue française parlée complétée**» pour les manuels.

# Facile A Lire et à Comprendre (FALC)

Le Facile à Lire et à Comprendre (FALC) est une transcription d’un langage classique en langage compréhensible par tous.

La méthode a été mise au point au niveau européen en 2009.

Le FALC est particulièrement destiné aux personnes en situation de handicap intellectuel, mais cela peut aussi éventuellement concerner d’autres publics : migrants allophones ou personnes en situation d’illettrisme, autistes...

Le FALC peut s’appliquer à tous les supports d’information : imprimé, électronique, audio, vidéo…

Tous les documents administratifs, les discours politiques, les guides de visite, les modes d’emploi… devraient être traduits en FALC.

Il y a 5 grands principes :

* Simplifier le vocabulaire utilisé (mots simples, expliqués si nécessaire, pas de figures de style, pas d’abréviations, de mots étrangers, éviter l’usage de grands nombres, de pourcentages…)
* Simplifier la structure des phrases (phrases au présent, courtes, pas de parenthèses, formes actives plutôt que passives, positives plutôt que négatives,…)
* Illustrer les idées par des images, des exemples de la vie quotidienne
* Clarifier la mise en page et la rendre facile à suivre (pas d’italique, de souligné, de mots entiers en majuscules…, pas de colonnes, commencer une nouvelle phrase sur une nouvelle ligne, texte aligné à gauche…)
* Tester auprès du public cible : règle absolue, un texte ne peut pas avoir le logo FALC s’il n’a pas été validé par des personnes en situation de handicap mental.

Les pictogrammes sont également recommandés. Certains textes peuvent même être entièrement « doublés » en pictogrammes, un peu à la manière d’un rébus.

Ressources utiles : <https://www.unapei.org/publication/linformation-pour-tous-regles-europeennes-pour-une-information-facile-a-lire-et-a-comprendre/>

Il existe peu de livres disponibles : une trentaine, dont quelques livres pour adultes, ainsi qu’un magazine : « J’existe et je veux : le magazine de la vie affective et sexuelle accessible à tous » destiné aux adolescents et aux jeunes adultes.

## Mention retenue pour faciliter les recherches, en particulier dans JuMEL :

«**Texte adapté en langage Facile À Lire et à Comprendre (FALC**)» en champ 300.

# Autisme

Les livres pour autistes qui existent sont pratiquement tous pour enfants, exceptionnellement pour adolescents et jeunes adultes. Ils sont peu nombreux, une soixantaine de titres et parfois difficiles à trouver.

La plupart des livres sont destinés à préparer les jeunes autistes à des situations qui peuvent les effrayer ou permettent de découper en séquences des actes de la vie quotidienne. Pour les plus jeunes : faire la cuisine, aller chez le coiffeur, porter des lunettes, gérer ses émotions... Pour les plus grands, les livres abordent la puberté, l'utilisation des toilettes publiques, faire la conversation... des situations pour lesquelles ils n'ont pas les codes.

On trouve aussi quelques livres qui racontent une histoire, sans but pédagogique.

Certains livres sont transcrits en pictogrammes, soit des pictogrammes créés pour l’occasion, soit ceux du programme Makaton (qui utilise aussi la langue des signes pour l'expression orale). Pour plus d'informations, voir le site AAD Makaton : <https://www.makaton.fr/>.

Sur ce site, il est possible de télécharger des transcriptions de livres du commerce (rubrique Matériel/Matériel à télécharger). Même chose sur les sites d’Alicia <https://sites.google.com/site/lesjolieschansonsdalicia/home/plan-des-differents-sites-de-travail> où vous trouvez des livres et des chansons en pictogrammes Makaton. **Attention : si vous utilisez ces adaptations seules, elles relèvent de l’exception handicap (voir page 5)**. La MDJ a fait le choix de les imprimer et de les joindre aux livres d’origine, en matériel d’accompagnement.

Sur les deux sites, on trouve aussi des recettes de cuisine adaptées, des jeux…

Pour permettre aux bibliothèques d'utiliser si besoin les pictogrammes du programme Makaton (par exemple pour de la signalétique), des livres de vocabulaire sont empruntables à la MDJ. Ils sont accompagnés de clés USB ou de CDROM avec les versions numériques des pictogrammes.

## Mentions retenues pour faciliter les recherches, en particulier dans JuMEL :

"**Texte adapté aux lecteurs autistes**" en champ 300.

Si le texte est également transcrit en pictogrammes : "**Texte adapté aux lecteurs autistes (pictogrammes)**" ou "**Texte adapté aux lecteurs autistes (pictogrammes Makaton)**" en champ 300.

# Tablettes et applications prêtées par la MDJ

Grâce au soutien financier du Ministère de la culture, la MDJ a fait l’acquisition de tablettes, ainsi que d’applications particulièrement adaptées à des publics à besoins spécifiques.

Voici un panorama des applications que nous mettons à disposition du réseau :

* **Livres numériques** (appli Livres > Bibliothèque) : des albums et romans jeunesse adaptés aux lecteurs dyslexiques, avec une police modifiable et un audio, des docu-fictions jeunesse avec un audio, une police dyslexie et une audiodescription.
* **Applis « pédagogiques »** : des applis pour la jeunesse et pour les adultes qui permettent, sous formes de jeux ludiques, de développer une compétence.
	+ *Exemples :* La série *Buddy’s ABA* adaptée aux enfants autistes, *Vocabulynx* pour s’entraîner autour des confusions de lettres, *Dexteria* pour développer la motricité fine de la main, *SignEveil* pour apprendre la Langue des Signes Française, *Assimo Touch* pour acquérir ou renforcer des compétences de base en lecture et en écriture du français à partir de situations du quotidien, ou encore *Français premiers pas* conçu pour les publics allophones…
* **Applis « aides techniques »** : elles apportent une aide au quotidien dans différentes situations de handicap. L’objectif ici est de les faire découvrir ou de permettre aux usagers de les tester lorsqu’elles sont payantes.
	+ *Exemple :* *Avaz* permet aux personnes qui ont des difficultés de langage de s’exprimer grâce à une base de données d’images.
* **Applis « tout public »** : des applis qui peuvent être adaptées à certains publics à besoins spécifiques car elles contiennent peu ou pas de textes, proposent des jeux sans limite de temps stressante ou ne reposant que sur certains sens (ex : l’ouïe).
	+ *Exemples :* Spot de David Wiesner, Fiete, Faces iMake, Old Man’s Journey, Incredibox, A Blind Legend, L’école de magie d’Elentil…

**Modalités de prêt des tablettes aux bibliothèques**

La MDJ dispose d’une flotte de 16 iPads de 5e génération (2017). Les modalités de prêt des tablettes aux bibliothèques du réseau sont à déterminer avec vous, au cas par cas, selon votre projet.

L’installation des applications, achetées ou gratuites, sera gérée par la MDJ.

**Catalogue des applications**

Un catalogue des applications que nous avons sélectionnées est disponible sur le portail.

# Outils braille et relief

Dans le cadre de sa labellisation Bibliothèque Numérique de Référence (BNR), la médiathèque départementale a fait l’acquisition de trois outils pour vous aider à communiquer avec le public non-voyant et malvoyant.

## Une imprimante braille

À partir d’un document sous Word, elle permet d’imprimer des pages en braille.

Attention, le braille prend énormément de place et un simple paragraphe peut nécessiter une page entière… De plus, il faut un papier spécial pour que les points en relief ne se transforment pas en trous !

Le but n’est évidemment pas de transcrire des livres entiers en braille. Il s’agit plutôt de vous permettre de proposer des versions braille de vos documents de communication (règlement intérieur, flyer…). Bien entendu, il n’est pas possible de transcrire une affiche avec une illustration. Il faut que le document soit uniquement constitué de textes.

Toutefois, il faut savoir qu’une minorité de personnes déficientes visuelles lisent le braille. Ces documents en braille devraient donc être systématiquement complétés par des versions audio ou vidéo.

## Un four PIAF

Sous ce nom un peu exotique se cache un four à thermo-relief. Le principe : on imprime sur un papier spécial (format A4 ou A3) un dessin ou un texte (en noir, avec des contrastes suffisants et des traits simples) et on passe cette feuille dans le four. La chaleur fait gonfler les microcapsules contenues dans le papier, au niveau des lignes imprimées. Il ne reste plus qu’à « lire » avec ses doigts le dessin ou les lettres en relief !

L’objectif : proposer à vos lecteurs des versions en relief de certains de vos documents : le plan des locaux par exemple ou un logo.

La transcription en relief des illustrations d’un album jeunesse peut être envisagée si cela s’avère réalisable et utile.

## Une pince Dymo braille

Cette pince permet de créer des étiquettes autocollantes (de largeur 9 mm ou 12 mm) en braille. De cette façon, vous pouvez faire une signalétique braille dans votre bâtiment, sur les étagères ou les bacs, sur les documents…

Un bémol : c’est un alphabet sans diacritiques (accents, cédille…) car l’appareil est de fabrication anglo-saxonne…

## Conditions d’utilisation

Vous pouvez emprunter la pince Dymo pour faire vous-même votre signalétique (nous fournissons 1 ruban de chaque taille pour le premier emprunt, les suivants sont à votre charge).

Pour l’imprimante et le four, envoyez-nous les documents à transcrire et nous nous chargeons du travail. Pour l’instant, nous ne fixons pas de conditions (pas de limite de nombre de pages, de participation financière…) mais nous nous réservons le droit de modifier le fonctionnement si nécessaire.